

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 8 juin 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 6, 7 et 8 juin 2017**

**2017 DAC 314** Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt (PSPBB).  
Recrutement d'un.e directeur.ice. Liste des candidat.e.s présélectionné.e.s.

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le décret n° 2007-1676 du 27 novembre 2007 relatif aux diplômes nationaux supérieurs professionnels délivrés par les établissements d'enseignement supérieur habilités par le ministre chargé de la culture dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre et des arts du cirque et à la procédure d'habilitation de ces établissements ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2511-1 et suivants, ainsi que ses articles L. 3211-1, L.1431-1 à L.1431-9 et R.1431-1 à R. 1431-21 ;

Vu le Code de l'Éducation, notamment son article L.759-1 ;

Vu la circulaire n° 2008-006 du ministère de la culture et de la communication du 29 août 2008, relative à la mise en œuvre des dispositions suscitées du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2008 DAC 215 du 21 avril 2008 du Conseil de Paris autorisant la création d'un Etablissement public de coopération culturelle chargé de dispenser et de gérer des activités d'enseignement supérieur ;

Vu la délibération n° 2009 DAC 756 du Conseil de Paris des 14, 15 et 16 décembre 2009 portant approbation de la création d'un nouvel établissement public de coopération culturelle à caractère administratif entre les communes de Paris, Boulogne-Billancourt et l'Etat dénommé « Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris-Boulogne-Billancourt » et autorisant Mme la Maire de Paris à signer les statuts de l'EPCC dénommé « Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris-Boulogne-Billancourt » ;

Vu la délibération n° 25 du 11 décembre 2008 du Conseil municipal de la commune de Boulogne-Billancourt validant le principe de l'adhésion de la Ville au projet et autorisant Mme la Maire de Paris à s'associer à la Ville de Paris en vue de la création d'un Etablissement de Coopération Culturelle ;

Vu la délibération n° 24 du 10 décembre 2009 du Conseil municipal de la commune de Boulogne-Billancourt du 10 décembre 2009 portant approbation des statuts du « Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt » en tant qu'EPCC ;

Vu la délibération 2010 DAC 531 des 27 et 28 septembre 2010 du Conseil de Paris approuvant la demande d'adhésion de Grand Paris Seine Ouest à l'EPCC ;

Vu l'arrêté n° 2009-1740 du 21 décembre 2009 du Préfet de la Région Ile-de-France portant création de l'EPCC et les arrêtés n° 2010-609 du 29 juin 2010, n° 2011-017 du 2 août 2011, n° 2013-004 du 10 janvier 2013 et n° 2015-013 du 16 février 2015 portant modification de l'arrêté du 21 décembre 2009 ;

Vu la convention tripartite entre la Ville de Paris, l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest et le Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt, approuvée par délibération 2016 DAC 297 des 7, 8 et 9 novembre 2016 ;

Vu les délibérations du conseil d'administration extraordinaire du Pôle Supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt du 3 mars 2017 approuvant le lancement de la procédure de recrutement d'un.e directeur.ice ;

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt, notamment son article 13 (le directeur) ;

Vu le projet de délibération, en date du 23 mai 2017, par lequel Mme la Maire de Paris demande l'approbation de la liste, par ordre alphabétique, des candidat.e.s présélectionné.e.s pour le recrutement au poste de directeur.ice du PSPBB ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Conformément à la circulaire n° 2008-006 du 29 août 2008 du ministère de la culture et de la communication, et notamment ses préconisations relatives à l'application de l'article R. 1431-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (organisation et fonctionnement des EPCC - la fonction de directeur), le Conseil de Paris approuve la liste suivante, par ordre alphabétique, des candidat.e.s présélectionné.e.s pour le recrutement au poste de directeur.ice du Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt :

Hervé ALEXANDRE  
Laurent GARDEUX  
Claire GUILLEMAIN  
Claire PARIS-MESSLER  
Pierre QUENEHEN

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**